



Union Discipline Travail

 MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE
 L'AGRICULTURE, DU DÉVELOPPEMENT
 RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FORAGES ET DE POMPES À ÉNERGIE SOLAIRE SUR TRENTE (30) SITES POUR LA MISE EN PLACE DE CENTRES DE DÉVELOPPEMENT DU VIVRIER (CDV) DANS LE CADRE DU PDC2V.

Pays : **République de Côte d'Ivoire**
 No Crédit: **Crédit IDA N°69080**
 No Référence : **CI-PDC2V-392664-CW-RFB**

1. L'Etat de la République de Côte d'Ivoire a obtenu du Groupe de la Banque Mondiale un crédit pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (PDC2V). Une partie des fonds sera utilisée pour effectuer des paiements relatifs aux marchés de **travaux de construction de forages et de pompes à énergie solaire pour la mise en place de centres de développement du vivrier (CDV) dans le cadre du PDC2V.**
2. **L'Unité de Coordination du PDC2V** sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises en vue des travaux et équipements **ci-après** :

LOTS	Intitulé	Délai d'exécution	Ouvrages à réaliser
LOT 1	Travaux de construction de forages et de pompes à énergie solaire pour la mise en place de centres de développement du vivrier (CDV) dans le cadre du PDC2V sur dix (10) sites dans les départements d'Abengourou, d'Agnibilékro, d'Aboisso, d'Alépé, de Bingerville et de Tanda	Quatre-vingt-dix (90) jours	Construction de forages équipés de pompes solaires immergées fonctionnant à l'énergie solaire et au groupe électrogène
LOT 2	Travaux de construction de forages et de pompes à énergie solaire pour la mise en place de centres de développement du vivrier (CDV) dans le cadre du PDC2V sur dix (10) sites dans les départements d'Agboville, d'Issia, de Vavoua, d'Abongoua, de Sinfra, de Daoukro, de Bouaflé, de Bongouanou et de Tiassalé	Quatre-vingt-dix (90) jours	Construction de forages équipés de pompes solaires immergées fonctionnant à l'énergie solaire et au groupe électrogène
LOT 3	Travaux de construction de forages et de pompes à énergie solaire pour la mise en place de centres de développement du vivrier (CDV) dans le cadre du PDC2V sur dix (10) sites dans les départements de Dabou, de Grand-Lahou, de Divo, de Gagnoa, d'Oumé, de San Pedro, de Sassandra et de Soubré	Quatre-vingt-dix (90) jours	Construction de forages équipés de pompes solaires immergées fonctionnant à l'énergie solaire et au groupe électrogène

Tout délai supérieur entraînera le rejet de l'offre.

Les marchés issus du présent appel d'offres seront passés sur **prix unitaires**.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres National (AON) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale « *Règlement– de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement* », version de juillet 2016 révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023, est ouverte à tous les soumissionnaires des pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du PDC2V aux adresses suivantes : (Voir Mlle SOLOU Edwige, Spécialiste en Passation des marchés) ; **solou.pdc2v@gmail.com** avec copie à **apm.pdc2v@gmail.com** et examiner le Dossier d'Appel d'Offres ou prendre connaissance du dossier à l'adresse mentionnée ci-dessous de **8 heures à 12 heures** et de **14 heures à 17 heures, Temps Universel**.
5. Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être consulté gratuitement ou être acheté par tout Soumissionnaire éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera **en versement espèce, ou par chèque certifié auprès de l'Agence Comptable du PDC2V**. Le dossier d'appel d'offres sera retiré physiquement dans les locaux du **PDC2V**.
6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **31 janvier 2024 à 09 heures 00 minute Temps Universel**. La soumission des offres par voie électronique **ne sera pas** autorisée. Toute offre transmise après l'expiration du délai limite de remise des offres **sera écartée**. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes qui souhaitent assister à l'ouverture des plis à l'adresse mentionnée ci- dessous le **31 janvier 2024 à 09 heures 30 minutes Temps Universel**.
7. Toutes les offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre pour des montants ci-dessous indiqués :

Lot n°1 : Trois millions sept cent mille (3 700 000) francs CFA ;

Lot n°2 : Trois millions sept cent mille (3 700 000) francs CFA ;

Lot n°3 : Trois millions sept cent mille (3 700 000) francs CFA.

Ces Garanties d'offre seront délivrées par une banque, une institution financière (telle une compagnie d'assurance) agréée par le Ministère de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire.

Si un soumissionnaire produit une Garantie d'offre émanant d'une banque étrangère (banque hors espace UEMOA), celle-ci doit être accompagnée d'une convention signée entre le gérant et une banque établie en Côte d'Ivoire ou dans l'espace UEMOA.

La période de validité de garantie d'offre est de 148 jours (soit 120 jours pour le délai de validité de l'offre + 28 jours) à compter de la date limite du dépôt des offres.

8. Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'une Déclaration en matière d'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS).
9. L' adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination du Projet des Chaînes de Valeurs Vivrières (UC-PDC2V),

Abidjan Cocody, Rue de la Canebière, Non loin de L'ambassade d'Italie,

Voir Mlle SOLOU Edwige, Spécialiste en Passation des Marchés

Tél : (+225) 27 24 34 40 75 Email : solou.pdc2v@gmail.com

10. Dès la validation de la décision d'attribution du ou des marché(s), le PDC2V publiera dans un journal à grand tirage et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires pour consultation du rapport d'analyse de la Commission d'ouverture des plis et de jugement des offres ou en délivrera copie à leur demande et à leur frais.
11. Le marché issu du présent Appel d'Offres est soumis aux formalités de timbre, d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes du marché) aux frais du ou des titulaires
12. Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire notamment à l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant code des marchés publics.